



## - Communiqué de presse -

N° 21-4

Vitry-sur-Seine, le 22 mars 2021

### **La CNL s'oppose aux menaces de Logirep sur ses locataires de Thiais !**

**La Confédération Nationale du Logement tient à alerter et s'opposer aux pratiques indécentes de Logirep qui vient d'envoyer à ses nouveaux locataires de Thiais un avis de remise d'huissier sur des « dettes » de loyer qui sont, en fait, des régularisations de charges que doit le bailleur !**

Préalablement à la fusion/absorption de l'OPH de Thiais par Logirep, l'Office public informait, en décembre dernier, les locataires de plusieurs résidences de la possibilité, pour chacun, de déduire de son loyer le montant favorable aux locataires de la régularisation de charges de 2018 ! Beaucoup d'entre eux ont effectué cette opération.

Or, Logirep, qui a racheté l'Office public, refuse de payer ces régularisations qui sont dues, intimide et menace les locataires de recours au contentieux. Il réclame aux locataires de rembourser les sommes déduites et ose inscrire ces dernières en dettes sur les quittances.

Logirep souhaite récupérer l'argent pour le rendre... fin 2021 !

Une réunion de conciliation est intervenue au début du mois de mars afin de déboucher sur un consensus d'apaisement... en vain et ce, malgré l'intervention de la Fédération CNL du Val-de-Marne auprès de la direction. Dans les faits, voilà les lettres d'huissier !

Cette pratique est inacceptable et indigne d'un bailleur social !

Les locataires sont dans leur droit et ne sont aucunement responsables de l'impréparation de Logirep dans cette fusion. C'est d'autant plus indécent que la CNL dénonce la méthode de communication du bailleur qui intimide les locataires par voie de mail ou de sms avec des menaces à peine voilées.

La Fédération CNL du Val-de-Marne soutient les locataires et leur amicale CNL dans leur lutte contre ces pratiques. La Fédération et l'amicale demandent au bailleur l'arrêt immédiat des recours au contentieux et le remboursement immédiat des régularisations de charges 2018.

Nous engagerons toutes les actions possibles pour faire défendre le droit des locataires.

**Fédération C.N.L. du Val-de-Marne**

**Contact presse**

**CNL 94** 01 43 91 11 11 / [cnl.94@wanadoo.fr](mailto:cnl.94@wanadoo.fr) – #cnlvaldemarne

**Alain Gaulon, président**